



Oujda le 12 Mai 2023

Objet : Rapport de l'association aides aux migrants en situations vulnérables sur la situation migration au Maroc.

Introduction :

Association d'aides aux migrants en situation vulnérables (AMSV) a été créée à Oujda (Nord-Est du Maroc) en 2017. Depuis lors, les membres et les bénévoles d'AMSV, et suite à leurs compétences et leurs savoirs faire, n'ont épargné aucun effort avec leur partenaires pour défendre et promouvoir les droits humains de tous les migrants n'importe où dans le monde et chaque moment.

Nos actions :

- Lutter pour la liberté de circulation de chaque personne migrante ainsi contre la fermeture et l'externalisation des frontières.
- Lutter contre les criminalisations de la migration et de la solidarité.
- Favoriser l'autonomisation juridique d'individus et de communautés fragiles (legal empowerment) souvent placés dans des situations d'exclusion provisoires ou permanentes, afin de les accompagner face aux difficultés rencontrées et à faire valoir leurs droits.
- Lutter contre l'exclusion, la discrimination et les stéréotypes des personnes migrantes vulnérables.
- Accompagner et assister les Familles des migrant (es) mort (es), détenu (es) et disparu (es) aux frontières et en mer.
- Former, informer et sensibiliser les acteurs associatifs, les chercheurs universitaires, les journalistes et droits des migrants et sur les migrations.

I. Feuille de route sur le travail de l'association 'AMSV Oujda/ Maroc concernant Détermination de l'identité des migrants et réfugiés décédés à Oujda, « zones frontalières et procédures d'inhumation et enterrement :

1. Présentation : L'importance du dossier des candidats décédés à la migration dans la ville d'Oujda, les quartiers et les frontières terrestres

Le dossier des migrants et réfugiés décédés candidats à la migration au nord »UE à Oujda "20 km à la frontière avec l'Algérie" et les zones et frontières terrestres sont d'une importance primordiale. Depuis la date de création de l'association en 2017, l'association considérait ces défunts comme l'un de nos préoccupations concernant :

A - Détermination d'identité des migrants informels décédés à Oujda, et dans les zones frontalières, ainsi les procédures d'inhumation, il est lié aux différentes nationalités des pays du

Sahara et du Sahel (environ 17 pays) avec l'approbation ou la demande de leurs familles. B- Jeunes sans-papiers marocains et Algériens décédés à Oujda et dans les zones frontalières, et intervenant auprès des autorités concernées pour les procédures de transport des corps pour inhumation dans leur pays avec l'accord où la demande de leurs familles également.

C- Depuis l'engagements et spécialisation de l'association dans ce domaine et avec l'émergence de plusieurs décès des migrants dans la ville d'Oujda et les régions et sur les frontières terrestres, notamment la frontière Maroco-Algérienne « 20 km à la frontière avec l'Algérie », ce dossier est devenu connue comme une évolution tangible, tant par le nombre des migrants décédés d'identité inconnue que par l'expérience et la crédibilité que l'association a acquises, qu'elle soit auprès des familles où en tant qu'acteur important, s'est imposée dans les relations avec les services concernés et institutions : la Gendarmerie Royale - la Sûreté Nationale - le Parquet près la Cour d'Appel (Juges) - les hôpitaux et les morgues... D'autant plus que toutes ces démarches et démarches sont initiées et menées par l'association de manière volontaire et totalement gratuite. Aucune demande n'est formulée auprès des familles si ce n'est une demande d'agence ou d'autorisation pour effectuer ces tâches malgré leurs complexités et leurs difficultés, leur coût parfois élevé, et le délai qui atteint parfois 40 jours pour mener à bien en fin les démarches l'inhumation.

1. Données, faits et résultats.

Depuis 2017, l'association a pu traiter environ 51 dossiers de personnes décédées en matière d'identification et d'inhumation de migrants d'Afrique subsaharienne où d'assistance et d'entrave à la remise par les autorités algériennes des corps de jeunes Marocains candidats à la migration en Algérie à travers voie terrestre à leurs familles pour inhumation au Maroc :

Le nombre de corps délivrés par les autorités algériennes aux corps de jeunes Marocains candidats à la migration à la demande de l'association : 17 corps livré par l'Algérie de l'autre côté de la frontière terrestre à Oujda "malgré les frontières officiellement fermées"

Le nombre de corps non identifiés de migrants d'Afrique subsaharienne qui ont été identifiés et enterrés : 51 migrants "de différentes nationalités (Cameroun - Guinée Conakry - Sénégal - Soudan - Nigeria - Ghana - Mali...)

Tous les démarches sont effectués et parrainés par l'association gratuitement et sur la base du volontariat, et ses fonds proviennent des finances de l'association et de quelque apports symbolique, ainsi que des bénévoles, qui ne suffisent souvent pas à couvrir les besoins et couts, qui sont les suivants :

Désignations	Coût estimatif en Euro€	En Dirhams	Remarques
Coût des déplacements / transport inter-ville pour les démarches par personnes	15- 20 €	250 - 150	
Frais d'inhumation pour un migrant	120- 150 €	1500 -1200	

musulman			
Frais d'inhumation pour un migrant chrétien	300- 400 €	4000- 3000	
Frais d'intervention pour remettre un corps d'un jeune maghrébin candidat à la migration à sa famille	25- 30 €	200 -150	
Total	460-600 €	5950 -4500	

A titre indicatif, plusieurs institutions et associations ont été contactées pour aider et solliciter localement un soutien et une aide à ces opérations, mais elles confirment que leurs projets et programmes ne relèvent pas de ces matières, à l'exception de l'église et d'une des organisme parfois, et de manière très manière spécifique, ils prennent en charge le tiers 1/3 la moitié ½ du montant par personne.

2. Accéder à l'information et diriger le processus et les procédures d'identification.

Après avoir obtenu des informations sur le décès ou la présence d'un corps de migrant non identifié à la morgue, ou après avoir trouvé un corps ou un décès à l'hôpital par :

Les résidents des frontières - où - la Gendarmerie royale - l'administration de l'hôpital où de la morgue - les citoyens marocains - où les migrants sub-sariens où toute partie....

Une photo du défunt est prise, et les communautés immigrées sont contactées, on fait circuler des informations sur la date et le lieu du décès, et toutes les informations sont utiles..... avec des réunions sont organisées avec les communautés d'Afrique subsaharienne " Union Africain à Oujda" et s'employer à rechercher le plus grand nombre d'informations sur le défunt et l'entourage de ses amis et communautés jusqu'à Trouver un ami, des citadins, une famille, un parent, un migrants de même ville/ village ...

Après avoir accédé aux données, la famille est contactée, les caractéristiques du cadavre sont confirmées et elle est informée de la nature du travail de l'association, où elle est officiellement informée et a le choix entre l'assistance entre le transport «Rapatrier le Corp. » du cadavre où l'inhumation à Oujda, et souvent la famille choisit la deuxième formule en raison du coût élevé de la première.

Après avoir reçu une procuration de la famille commence le processus de procédures judiciaires et administratives pour déterminer son identité avec des documents, et obtenir une décision judiciaire du ministère de santé public près la cour d'appel et délivrer une ordonnance d'identifier et d'inhumation du procureur général à la Cour d'appel, après quoi la dernière étape est engagée, à savoir les procédures administratives pour le processus d'inhumation

A noté lors du début de l'Assemblée en 2017, cette procédure a été très compliquée et fatigante, et la procédure a été très longue, mais depuis le début de l'année 2022, et après que l'association a été expérimentée dans ce dossier, elle a reçu plusieurs facilités, tant de la part des instances public, parquet, et les procureurs généraux de la cour d'appel d'Oujda, ainsi que la gendarmerie royale et les directions de la morgue.

A l'issue des démarches judiciaires, les démarches administratives d'inhumation sont engagées, et la procédure peut parfois prendre un mois et demi. L'association demande au Ministère Public d'attendre pour ne pas enterrer les corps non identifiés que l'association fasse des démarches d'identification et cette demande reçoit une réponse du tribunal et de la direction de l'entrepôt.

Toutes les démarches judiciaires et administratives sont suivies avec la famille informée de tous les événements et l'inhumation se déroule en présence des communautés migrantes d'Afrique subsaharienne et selon des rituels convenus avec la famille, en tenant compte des traditions familiales en la matière, et une retransmission en direct de l'inhumation via la page Facebook de l'association et envoi du lien à la famille pour suivi par la famille concernée.

Après l'inhumation, les documents sont envoyés au dossier familial par courriel électronique(Mail) où par courrier ordinaire.

3. Conclusion, recommandations et points forts.

En examinant ce document, nous souhaitons collectivement souligner quatre principes de base:

Le refus initial et catégorique de l'association d'enterrer des migrants aux noms de X et numéros non identifiés.

Aider les familles et fermer la porte à certains réseaux qui demandent de l'argent aux familles pour enterrer leurs enfants ou pour manipuler leur sort et donner de fausses données et en faire une entreprise pour recevoir des fonds.

Enterrer les migrants dignement et avec des noms et des lieux connus (cimetières officiels) (Musulman ou chrétien/ Europeene).

Nous demandons soutien et assistance aux associations militantes et victorieuses pour la dignité et les droits de l'homme et aux réseaux humanitaires, compte tenu des capacités financières limitées de l'association.

4. Quant aux atouts

Manque d'un personnel administratif permanent bénévole malgré le besoin urgent de l'association de gérer un « comité » où chargé des démarches administratives ».

Manque d'un juriste/ référant au sein de AMSV.

Exonération de AMSV de payement de Terre/ Place/ Cimetière chrétien.

L'existence d'une relation crédible et d'une interaction positive avec les migrants et d'une coopération conjointe avec la Gendarmerie Royale et autres structures.

Le développement des relations de l'association avec les départements et l'existence d'une relation d'écoute avec eux, notamment la Cour d'Appel, le Parquet et la morgue.

Le soutien moral et les encouragements que l'association reçoit de personnes et d'institutions.

II. Les disparus en mers et en frontières :

Le phénomène des disparus en mers et en frontières est un sujet de préoccupation majeur dans de nombreuses régions du monde, y compris au Maroc. Les personnes qui sont portées disparues dans ces circonstances sont souvent des migrants, des réfugiés ou des demandeurs d'asile qui cherchent à fuir les conflits, la violence, la pauvreté ou les persécutions dans leur pays d'origine. Ces personnes risquent leur vie pour atteindre l'Europe, mais beaucoup d'entre elles ne réussissent pas à y parvenir et disparaissent en cours de route. Ce rapport examinera de plus près la situation des disparus en mers et en frontières au Maroc, en se concentrant sur les six catégories de disparus qui ont été mentionnées dans l'introduction.

1. Les six catégories de disparus au Maroc

Selon les dossiers reçus, il existe six catégories de disparus au Maroc. La première catégorie concerne les disparus en mer dans l'Atlantique, qui sont souvent des migrants originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb qui tentent de rejoindre les Canaries en traversant l'océan. Les conditions météorologiques difficiles, les bateaux surchargés et les risques de noyade sont autant de facteurs qui rendent cette traversée extrêmement dangereuse.

La deuxième catégorie concerne les disparus en mer en Méditerranée, qui sont également des migrants cherchant à atteindre l'Europe par cette voie. Les migrants qui empruntent cette route partent souvent de la côte nord du Maroc. Cette route est également très dangereuse, car elle est souvent utilisée par des passeurs sans scrupules qui surchargent les bateaux et exposent les migrants à des risques élevés de noyade ou de naufrage. Selon les statistiques officielles, plus de 2 200 migrants sont morts en mer en tentant de rejoindre l'Europe par la Méditerranée depuis le Maroc entre 2014 et 2018.

La troisième catégorie concerne les disparus en Algérie tentent de rejoindre les côtes italiennes ou maltaises, qui sont souvent des réfugiés ou des migrants en transit vers le Maroc ou l'Europe. Cette route est fréquemment utilisée par les migrants qui cherchent à éviter les contrôles plus stricts à la frontière marocaine. Les conditions de voyage y sont également difficiles, car les migrants sont souvent transportés dans des camions ou des voitures surchargés, exposés aux risques d'accidents ou d'expulsion.

La quatrième catégorie concerne les disparus en Tunisie, qui sont souvent des migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne et de Maroc. La Tunisie est un pays de transit pour les migrants qui cherchent à rejoindre l'Europe par la mer ou par les routes terrestres. Les conditions de voyage y sont également très difficiles, car les migrants sont souvent exposés aux risques de violences, de maladies ou de mort.

La cinquième catégorie concerne les disparus en Libye, qui sont souvent des migrants en transit vers l'Europe. La Libye est un pays de transit majeur pour les migrants qui cherchent à traverser la Méditerranée pour rejoindre l'Europe. Les conditions de voyage y sont extrêmement dangereuses, car les migrants sont souvent exposés aux risques de violences, de détention arbitraire, d'exploitation ou de mort.

Enfin, la sixième catégorie concerne les disparus sur les routes des Balkans, qui sont également des migrants en transit vers l'Europe. Les migrants qui empruntent cette route partent souvent de la Turquie ou de la Grèce et tentent de rejoindre l'Europe centrale ou

occidentale par les routes terrestres. Cette route est également très dangereuse, car les migrants sont souvent exposés aux risques de violences, de maladies, d'exploitation ou de mort.

Le sujet des disparus est un enjeu majeur pour notre association, qui travaille activement pour venir en aide aux personnes disparues et à leurs familles. Cependant, nous rencontrons de nombreuses difficultés pour travailler sur ce sujet au Maroc. Les procédures administratives et juridiques prennent beaucoup de temps et rendent notre travail plus difficile. De plus, il est souvent difficile de contacter les pays voisins, comme l'Algérie et la Tunisie, ce qui complique la recherche des personnes disparues qui auraient pu traverser la frontière. Enfin, pour la Libye, la situation politique rend notre travail encore plus difficile, car il est difficile d'obtenir des informations fiables sur les migrants qui traversent le pays.

2. Conclusion

En conclusion, le phénomène des disparus en mers et en frontières est un sujet de préoccupation majeur au Maroc et dans de nombreuses autres régions du monde. Les six catégories de disparus au Maroc sont souvent des migrants, des réfugiés ou des demandeurs d'asile qui cherchent à fuir les conflits, la violence, la pauvreté ou les persécutions dans leur pays d'origine. Pour notre association, la question des disparus est une priorité absolue et nous travaillons activement pour tenter de retrouver les personnes disparues et aider leurs familles. Il est essentiel que toutes les parties prenantes, y compris les autorités compétentes, les organisations de la société civile et la communauté internationale, unissent leurs forces pour faire face à ce défi complexe et urgent.

III. Les familles des disparus le droit à la recherche vérité et justice :

L'impact de la migration sur les familles et les communautés est considérable, mais l'impact des migrants disparus est encore plus grand. Les familles sont laissées dans l'incertitude, ne sachant pas si leurs proches sont vivants ou morts, et incapables de faire leur deuil ou d'aller de l'avant. Les communautés sont également touchées, car elles perdent des membres précieux et leur tissu social est perturbé. La charge émotionnelle est immense et le fardeau financier peut être écrasant, en particulier pour les familles qui ont déjà des difficultés.

L'impact des migrants disparus ne se limite pas à leur famille et à leur communauté ; il affecte également la société dans son ensemble. Le manque d'information et de responsabilité crée un environnement où les violations des droits de l'homme peuvent se produire en toute impunité. Il perpétue également une culture de la peur et de la méfiance à l'égard des migrants, qui sont considérés comme jetables. Cela marginalise et stigmatise encore plus les communautés de migrants et sape les efforts déployés pour promouvoir la cohésion sociale et l'intégration.

L'impact des migrants disparus n'est pas seulement une question humanitaire, c'est aussi une question de développement. La perte de capital humain et de talents entrave la croissance économique, et la perturbation des réseaux sociaux et des communautés de la diaspora compromet le potentiel de coopération et d'innovations transfrontalières. En bref, l'impact des migrants disparus est considérable et durable, et il exige une attention et une action urgentes.

1. Comprendre les défis auxquels sont confrontées les familles de migrants disparus :

Les défis auxquels sont confrontées les familles de migrants disparus sont nombreux et complexes. Tout d'abord, elles doivent trouver des informations sur leurs proches. Cela peut être particulièrement difficile si le migrant était en situation informelle ou sans papiers, car il se peut qu'il n'y ait aucune trace officielle du lieu où il se trouve. Les familles doivent naviguer dans un labyrinthe de bureaucratie, de barrières linguistiques et de différences culturelles, alors qu'elles tentent d'obtenir des informations auprès des autorités locales, des ambassades et des consulats.

Les familles des migrants disparus sont également confrontées à des charges financières et émotionnelles considérables. Les coûts de la recherche de leurs proches peuvent être prohibitifs, en particulier pour les familles qui sont déjà en difficulté. La charge émotionnelle liée au fait de ne pas connaître le sort de leurs proches peut être écrasante et peut conduire à l'anxiété, à la dépression et à d'autres problèmes de santé mentale. Les familles doivent également faire face à la stigmatisation sociale et à la discrimination, car leurs proches sont souvent considérés comme indignes ou inutiles.

Les difficultés rencontrées par les familles de migrants disparus sont aggravées par l'absence de cadre juridique et institutionnel pour les soutenir. Dans de nombreux cas, les familles sont livrées à elles-mêmes, avec peu ou pas de soutien de la part de leur gouvernement ou des organisations de la société civile. Elles sont donc vulnérables à l'exploitation, aux abus et à la négligence, et leur capacité à défendre leurs droits et leurs intérêts s'en trouvent amoindrie.

2. Le travail de notre association AMSV :

Dans un contexte où la migration est devenue un sujet de préoccupation mondiale, il est crucial de protéger les droits des migrants et de soutenir les familles des migrants disparus. Les migrants sont souvent vulnérables et exposés à des dangers lorsqu'ils traversent les frontières. Les familles des migrants disparus sont souvent laissées sans réponse et dans une situation de stress émotionnel. L'association Aides les Migrants en Situation Vulnérable s'engage à défendre les droits des migrants et à sensibiliser les citoyens sur les enjeux liés à la migration.

En travaillant sur le sujet des familles des migrants disparus, l'association cherche à donner une voix aux familles et à mettre en lumière les politiques migratoires qui sont souvent meurtrières. L'association accompagne les familles et leur apporte un soutien psychologique pour les aider à surmonter leur douleur. En rassemblant les familles, l'association crée une communauté solidaire et unie qui peut faire pression sur les gouvernements et les institutions nationales et internationales pour qu'ils prennent des mesures pour protéger les migrants et les familles des migrants disparus.

Au-delà de son travail sur le sujet des familles des migrants disparus, l'association s'engage à renforcer les capacités des acteurs à informer sur les enjeux et impacts de la migration. Elle contribue également à la spécialisation des journalistes pour une information de qualité qui renforce le respect des droits des migrants dans les pays d'origine, de transit et de destination. En stimulant l'émergence de débats de société au niveau national et transnational sur les droits des migrants, les politiques migratoires et les effets positifs de la migration, l'association cherche à sensibiliser le public sur les enjeux liés à la migration.

En renforçant les capacités d'information et de communication des organisations de la société civile locales, nationales et internationales intervenant dans la défense des droits des migrants,

l'association joue un rôle important dans la protection des migrants. En faisant pression sur les gouvernements pour qu'ils respectent les droits humains et leurs engagements internationaux, l'association travaille à la promotion d'un monde sans frontière.

L'AMSV a lancé deux initiatives pour aider les migrants en situation vulnérable. La première initiative est de travailler à l'identification des corps des migrants qui ont décédé aux frontières et à faire les procédures d'enterrés avec dignité. La deuxième initiative est de créer un guide pour aider les familles des migrants disparus en mer et aux frontières. Le travail de l'association est extrêmement important et nécessaire. L'identification des corps des migrants permet aux familles de faire le deuil de leurs proches de manière digne et de leur donner une sépulture adéquate. Cela leur permet également de savoir ce qu'il est arrivé à leurs proches et de faire face aux circonstances de leur décès. De plus, le guide créé par l'association aidera les familles à mieux comprendre les procédures à suivre pour retrouver leurs proches et à savoir quoi faire si leurs proches ne sont pas retrouvés.

Conclusion :

Notre association considère qu'il est essentiel de défendre les droits des familles des migrants disparus. Nous demandons le droit à la recherche et à l'information pour les familles, ainsi que le droit à la vérité sur le sort de leurs proches. Les familles doivent également avoir le droit de contacter les différentes administrations concernées, ainsi que les ONG nationales et internationales pour obtenir de l'aide dans leur recherche. Nous croyons également que les familles ont le droit à un accompagnement social et psychique pour les aider à faire face à la disparition de leurs proches.

Nous demandons également que les familles aient le droit d'être assistées et accompagnées dans les pays d'origine, de transit et de destination de leurs proches, tels que l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Grèce, etc. Les familles ont également le droit d'avoir accès à des examens ADN pour identifier les restes de leurs proches et obtenir la vérité sur leur sort.

De plus, nous demandons que les familles aient le droit de recevoir des visas pour accéder aux pays où leurs proches ont disparu et où les enquêtes sont en cours. Les familles ont également le droit de suivre les mafias de transit impliquées dans la disparition de leurs proches pour obtenir plus d'informations sur leur sort. En résumé, notre association considère qu'il est essentiel de défendre les droits des familles des migrants disparus et de leur offrir tout le soutien nécessaire pour les aider à retrouver leurs proches et faire face à cette situation difficile.

Adresse : siège administratif : Espace Tissu associatif / Autorisation : 389 du 7/7/2021/ 7ème Arrondissement
Oujdasiège social Rue de Figuig résidence Gharnata 1Etag Appartement 2 OUJDA Téléphone : +212651418994

Adresse postale: Boite postale: 10233 Poste principale - Oujda 60000 Maroc

Adresse électronique : ammari_hassane1@yahoo.fr Facebook : Association d'aide des migrants
AMSVCompte Bancaire : Albarid Bank Oujda PPAL: Rib : 350 810 0000000010427793 70